



Le 20 janvier 2021

Tableau d'avancement à la hors classe L'arrêté fixant le taux de promotion à la hors classe des DH publié au JO

L'arrêté du 7 janvier 2021 fixant le taux de promotion à la hors classe des directeurs d'hôpital vient d'être publié au Journal officiel. Il confirme le taux de 40% proposé par la DGOS.

[CONSULTER L'ARRÊTÉ](#)

Le SYNCASS-CFDT ne peut se satisfaire de l'instauration de ce ratio promu-promouvable dont il revendique toujours l'abandon. Il souligne cependant que les arguments avancés en faveur d'un taux de départ bien supérieur à celui appliqué aux administrateurs civils (24%) ont été retenus par la DGAFP dans l'arbitrage final. Ce taux fixé pour la seule année 2021 permettra sans doute d'éviter le pire d'emblée pour la progression de carrière que méritent les collègues.

[CONSULTER NOTRE DERNIER COMMUNIQUÉ SUR CE SUJET](#)

Le SYNCASS-CFDT va maintenant demander au CNG de réunir rapidement les organisations syndicales pour établir les critères d'inscription en vue de la rédaction des lignes directrices de gestion nécessaires à l'élaboration du tableau d'avancement pour l'année 2021.

Le SYNCASS-CFDT agit pour une gestion concertée des établissements et la reconnaissance des responsabilités des cadres de direction, en vue d'un exercice professionnel maîtrisé